



LE RÉSEAU “FEMMES ET SPORT”

du Puy-de-Dôme

*La marque et le label de celles et ceux qui
font évoluer la pratique sportive féminine.*



Femmes et sport

Réseau “Femmes et sport” du Puy-de-Dôme :

Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité - ETAT - DDETS

Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports

Conseil départemental

CDOS - CDOMS et tout le mouvement sportif

Qui sommes-nous ?

Le réseau "Femmes et Sport" du Puy-de-Dôme est le fruit d'une réflexion de plusieurs acteurs qui ont participé à différents événements sur cette thématique courant 2004. Ils ont décidé de se réunir en réseau et d'œuvrer ensemble pour le développement et la promotion de la femme dans le sport.

Nos partenaires

- Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité - ETAT - DDETS
- Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports
- Conseil départemental
- CDOS - CDOMS et tout le mouvement sportif



L'évolution du label

Depuis 2007, la mise en place du label « Femmes et sport » du Puy-de-Dôme a permis de mettre en valeur l'action de près de 50 clubs.

Entre 2019 et 2020, création du RÉSEAU des CLUBS LABELLISÉS :

- réunions d'information
- création d'une page facebook
- promotion du label « Femmes et sport »
- sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, en partenariat avec l'association « Colosse aux pieds d'argile »

Le Label “Femmes et sport” dans le Puy-de-Dôme

près de 50 clubs labellisés

Le label “Femmes et sports” est un dispositif ouvert à tous les clubs affiliés à une fédération reconnue par le Ministère chargé des Sports. Ce label œuvre en faveur du développement et de la promotion de la place des femmes dans le sport et soutient tous ceux qui souhaitent entrer dans cette démarche.

Le développement et la promotion de la place des femmes concernent toutes les pratiques et fonctions du secteur sportif :

- la pratique sportive, de loisirs et de compétition
- les fonctions d'élue et/ou de dirigeante de club
- les fonctions de bénévole
- les fonctions d'entraîneure, initiatrice fédérale et/ou d'Etat
- les fonctions de juge ou d'arbitre



Hockey sur glace, Football, Rugby, Boxe, Basketball, Ski, Tennis de table, Handball, Athlétisme, Tennis, Canoé kayak, Natation, Aviron, Karaté, Gymnastique, BMX, Escrime, Taekwondo, Volleyball, Cyclisme et Cyclotourisme, Lutte, Twirling bâton, Judo, XTTR, Badminton, Tir à l'arc, Parapente...

Pourquoi demander le label ?

Le label “Femmes et sport” est une reconnaissance de son engagement pour le club qui le reçoit. Il vous permet d'informer et d'encourager les femmes qui souhaiteraient intégrer le club. Les clubs labellisés travaillent sur des projets communs, reçoivent des informations en avant-première et bénéficient d'une équipe relais en cas de questions ou de problématiques précises.

Charte "Femmes et sport" du Puy-de-Dôme

1. ACCUEIL DES FEMMES DANS LES CLUBS.

- **Mise en place d'une offre de pratique individuelle ou familiale innovante.**
 - Permettre aux femmes de bénéficier de séances d'initiation gratuites,
 - encourager la licence féminine par un tarif réduit pour la première adhésion ou en instaurant un tarif dégressif pour plusieurs licences prises (membres d'une même famille),
 - développer des actions en dehors de la structure club pour aller à la rencontre des femmes (initiations/démonstrations dans des lieux publics, comités d'entreprises, comités de quartiers, établissements scolaires ou à l'occasion de manifestations culturelles ou autres ...),
 - organiser des journées portes-ouvertes,
 - mettre en place des animations complémentaires permettant l'accueil :
 - des plus jeunes enfants dans des locaux adaptés, avec un personnel qualifié leur proposant diverses activités,
 - et des plus grands sous forme sportive dans le même créneau horaire que leur mère.
- **Créneaux horaires pratiques pour les femmes.**
 - S'adapter à la demande (mères de famille, retraitées, handicapées ...),
 - favoriser la pratique pendant les heures creuses (ex : 12h/14h).
- **Modalités pédagogiques adaptées au public féminin.**
 - Veiller à une répartition équitable des installations sportives entre hommes et femmes,
 - fournir du matériel de qualité,
 - prévoir des vestiaires appropriés,
 - sensibiliser l'encadrement sportif à la spécificité féminine.

2. BÉNÉVOLAT FÉMININ.

- Insister sur les valeurs sociales, les notions de partage et de convivialité,
- valoriser toutes les actions bénévoles jusqu'aux tâches les plus obscures, même ponctuelles,
- favoriser la polyvalence dans la vie du club,
- être à l'écoute des idées et projets nouveaux, même si ceux-ci bousculent les habitudes.

3. ACCESSION DES FEMMES AUX FONCTIONS DIRIGEANTES ET À L'ENCADREMENT.

- Accepter de déléguer certaines responsabilités dans un esprit de complémentarité,
- aider à la connaissance du fonctionnement du club :
 - en ouvrant les réunions de bureaux aux volontaires à titre d'observation et de découverte,
 - en développant l'accompagnement par la mise en place d'un travail en binôme (parrainage),
- proposer des formations pour éviter une découverte brutale des fonctions dirigeantes,
- encourager les femmes à se former (encadrement, arbitrage ...).

4. COMMUNICATION - PROMOTION.

- Développer la communication par des messages adaptés aux motivations féminines,
- promouvoir la pratique féminine de loisir comme de compétition,
- valoriser les performances sportives féminines,
- mettre en avant le succès de projets réalisés dans le cadre du loisir,
- utiliser les témoignages de dirigeantes comme de pratiquantes.

Réseau "Femmes et sport" du Puy-de-Dôme :
Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'égalité
Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports
Conseil départemental
CDOS - CDOMS et tout le mouvement sportif



Femmes et sport